



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL de la 13^e séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le 23 janvier 2023 à 15 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud Philippe Gasse Benoit Voyer Yvan Barrette Pierre Cloutier Fernand Lirette
---------------------	--

Tous membres du conseil formant quorum.

Sont également présents : la directrice générale par intérim et greffière, Mme Chantal Plamondon, et le trésorier, M. Nicolas Pépin.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Octroi d'un mandat d'accompagnement pour la suite de la consultation publique et la planification stratégique

2. Trésorerie

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (788-22) décrétant un emprunt en vue des travaux de construction d'une nouvelle conduite de refoulement dédiée à la fromagerie Saputo

2.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (790-22) décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du chemin de la Traverse

2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (804-23) décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection de la rue Sainte-Claire, de l'avenue Saint-Louis et de réhabilitations diverses

2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (806-23) décrétant un emprunt afin de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels en lien avec divers projets d'immobilisations et mandats spécifiques

3. Sécurité publique

3.1 Autorisation en vue du dépôt d'un projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Octroi d'un contrat en vue de l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire de marque et modèle Ford Transit pour le Service des travaux publics

4.2 Octroi d'un mandat supplémentaire dans le cadre du projet de construction d'une conduite de refoulement dédiée à l'usine Saputo

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Octroi de mandats professionnels pour la conception et la réalisation des plans et devis pour la construction d'un bâtiment d'accueil et de services et d'une patinoire couverte quatre saisons sur le terrain du futur parc des Pionniers

7. Période de questions

8. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

23-01-042 OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SUITE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite poursuivre la consultation publique débutée au printemps 2022;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite s'adjoindre les services professionnels d'une firme spécialisée dans des mandats de consultation;

Attendu l'offre de service révisée soumise par la firme Mercure Conseil le 22 novembre 2022;

Attendu le Règlement sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat pour les services professionnels mentionnés plus haut soit octroyé à la firme Mercure Conseil, le tout tel que décrit à l'offre de service révisée soumise le 22 novembre 2022, et ce, pour un montant forfaitaire de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de ces dépenses soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRÉSORERIE

23-01-043 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (788-22) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE DE REFOULEMENT DÉDIÉE À LA FROMAGERIE SAPUTO

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (788-22) décrétant un emprunt en vue des travaux de construction d'une nouvelle conduite de refoulement dédiée à la fromagerie Saputo.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

23-01-044 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (790-22) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DU CHEMIN DE LA TRAVERSE

M. le conseiller Yvan Barrette donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (790-22) décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du chemin de la Traverse.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

23-01-045 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (804-23) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-CLAIRE, DE L'AVENUE SAINT-LOUIS ET DE RÉHABILITATIONS DIVERSES

M. le conseiller Pierre Cloutier donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (804-23) décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection de la rue Sainte-Claire, de l'avenue Saint-Louis et de réhabilitations diverses.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

23-01-046 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (806-23) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES, RAPPORTS, INSPECTIONS ET LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LES PROJETS FIGURANT AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

M. le conseiller Yvan Barrette donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (806-23) décrétant un emprunt afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études, rapports, inspections et la confection de plans et devis en lien avec les projets figurant au programme triennal d'immobilisations.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-01-047 AUTORISATION EN VUE DU DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Alban, Saint-Basile et Saint-Marc-des-Carières désirent présenter un projet de coopération intermunicipale en prévention des incendies dans le cadre du volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Raymond s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale en prévention des incendies et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

QUE le maire et/ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

23-01-048 OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE DE MARQUE ET MODÈLE FORD TRANSIT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu la nécessité d'acquérir une fourgonnette utilitaire qui servira principalement au nouveau préposé à l'aqueduc;

Attendu qu'à la suite de l'analyse des besoins, il appert qu'il y a très peu de modèles disponibles sur le marché comme le véhicule recherché;

Attendu que Dalton Ford vient de prendre possession d'une fourgonnette utilitaire Transit 2023;

Attendu les recommandations du comité des acquisitions;

Attendu le Règlement sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat en vue de l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire de marque et modèle Ford Transit 250 MR Cargo AWD 2023 soit octroyé au concessionnaire automobile Dalton Ford, et ce, pour la somme de 71 736 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur une période de 5 ans à compter de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

23-01-049 OCTROI D'UN MANDAT SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT DÉDIÉE À L'USINE SAPUTO

Attendu le projet d'installation d'une nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine Saputo;

Attendu que ce projet a reçu l'aval du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la Ville et Saputo souhaitent que les travaux soient réalisés au cours de l'année 2023;

Attendu que l'enveloppe budgétaire accordée à la firme Tetra Tech QI inc. dans ce projet est épuisée alors que plusieurs activités restent toujours à être réalisées;

Attendu que Tetra Tech QI inc. a soumis à la Ville la liste des activités à réaliser, et ce, jusqu'au début des travaux;

Attendu la recommandation de M. Jean-Simon Langevin, ingénieur et chargé de projet à la Ville de Saint-Raymond;

Attendu le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte qu'un mandat supplémentaire soit octroyé à la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter les activités menant aux travaux de construction de la conduite de refoulement dédiée à l'usine Saputo. Ce mandat, facturable sur une base horaire, ne pourra excéder la somme de 34 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le fonds général d'administration et soient remboursées à même le règlement d'emprunt à être adopté dans le cadre de la réalisation de ce projet, le tout conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

LOISIRS ET CULTURE

23-01-050 OCTROI DE MANDATS PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DE SERVICES ET D'UNE PATINOIRE COUVERTE QUATRE SAISONS SUR LE TERRAIN DU FUTUR PARC DES PIONNIERS

Attendu le projet de complexe sportif extérieur sur les terrains situés sur la route des Pionniers;

Attendu que dans le cadre de ce projet, il est prévu au plan triennal d'immobilisations de la Ville, la construction d'un bâtiment d'accueil et de services et d'une patinoire couverte quatre saisons;

Attendu la nécessité de faire procéder à la conception et la réalisation des plans et devis pour ces deux infrastructures majeures;

Attendu que le mandat vise également à déterminer un concept global qui pourra s'appliquer à toutes les interventions dans l'ensemble du parc;

Attendu les offres de service déposées à cet effet par M. Pierre Lépine de la firme CAMEO Studio d'architecture le 5 octobre 2022;

Attendu la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain;

Attendu le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE les mandats professionnels suivants soient octroyés à la firme CAMEO Studio d'architecture, et ce, pour les montants indiqués plus les taxes applicables :

- Conception et réalisation des plans et devis pour la construction d'un bâtiment d'accueil et de services ainsi que la détermination d'un concept global pour l'ensemble du futur parc – 41 310 \$
- Conception et réalisation des plans et devis pour la construction d'une patinoire couverte quatre saisons – 59 150 \$

La présente résolution et les offres de service déposées (devis 2253 et 2255) tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de ces mandats soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 745-21 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux d'aménagement de terrains sportifs extérieurs dans le secteur de la route des Pionniers.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 15 h 39.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière et directrice générale par intérim

Claude Duplain
Maire